

---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 270  
(Privé)

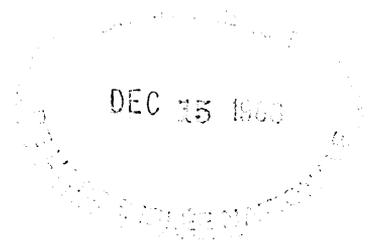
## **Loi concernant City & District Land & Development Co. Ltd**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. Claude Filion  
Député de Taillon**



---

**Éditeur officiel du Québec  
1986**



# Projet de loi 270

(Privé)

## Loi concernant City & District Land & Development Co. Ltd

ATTENDU que City & District Land & Development Co. Ltd, corporation constituée par lettres patentes émises le 16 décembre 1947 en vertu de la Partie I de la Loi des compagnies (S.R.Q., 1941, chapitre 276), a été dissoute le 11 novembre 1972 en vertu de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R.Q., 1964, chapitre 273);

Que cette corporation n'a pas droit à une reprise d'existence en vertu de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22);

Qu'il est opportun d'autoriser la présentation d'une demande de reprise d'existence de City & District Land & Development Co. Ltd en vertu de l'article 11 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**1.** Tout intéressé peut, conformément à l'article 11 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22), demander par écrit au ministre des Finances de faire reprendre existence à City & District Land & Development Co. Ltd.

**2.** Sur réception par le ministre des Finances d'une telle demande, ce dernier peut y donner suite conformément à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies.

**3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).